

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 février 2013

Initiative sur les résidences secondaires Des conséquences économiques gravissimes!

(IVS).- Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) vient de publier les résultats d'une étude montrant les effets dévastateurs sur le développement économique des régions alpines de l'ordonnance du Conseil Fédéral sur les résidences secondaires. Face à cette menace depuis longtemps évoquée, le Gouvernement valaisan n'entend rester ni inactif ni silencieux.

Les études publiées ce jour par le SECO soulignent de façon claire les craintes manifestées depuis toujours par le Gouvernement valaisan quant à l'impact important de l'initiative sur les résidences secondaires sur l'emploi dans les régions de montagne. Ainsi, selon le scénario élémentaire établi sur la base de l'ordonnance actuellement en vigueur, les régions de montagne devraient perdre près de 9'000 emplois d'ici 2015 par rapport à la situation prévalant en 2012, soit avant l'acceptation de l'initiative. Quant aux investissements immobiliers annuels, ils devraient enregistrer, toujours selon le même scénario, un recul de l'ordre du milliard de francs en 2015. Pire, le choc économique attendu d'ici quelques mois ne pourra pas être absorbé sur le long terme : tous les scénarios élaborés concluent en effet à des pertes d'emplois pour les régions de montagne à l'horizon 2025, jusqu'à 15'000 selon le scénario le plus pessimiste, malgré les effets positifs espérés du développement du tourisme d'exploitation.

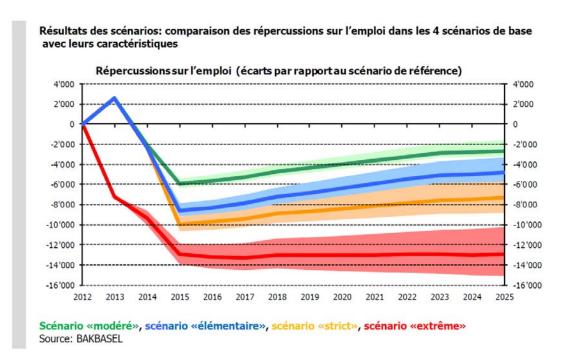
A la lecture de ces résultats, il apparaît clair qu'une application de l'initiative selon l'ordonnance du Conseil Fédéral aurait des impacts inacceptables pour l'économie des régions alpines, déjà largement touchées par un environnement conjoncturel défavorable. De même l'acceptation par le Parlement fédéral d'une loi dont les principes mêmes auraient de telles conséquences sur toute une économie serait totalement irréaliste voire irresponsable. Pour le Conseil d'Etat, il est donc impératif que le processus législatif fédéral en vue de la mise en œuvre de cette initiative s'accélère. L'option de la rédaction d'une loi fédérale urgente devrait même être envisagée par les Chambres fédérales. Les revendications des cantons potentiellement aussi gravement touchés doivent être entendues et le Gouvernement valaisan continuera d'agir dans toute la mesure de ses compétences pour que les exigences suivantes soient introduites dans les nouveaux textes légaux :

- Le type de résidences secondaires concerné par la législation et donc par une interdiction de construction doit être limité à des logements de vacances non commercialisés.
- 2. Tous les permis de construire acceptés ou déposés avant le 1.1.2013 ne doivent pas être soumis à la nouvelle législation.



Le Conseil d'Etat rappelle sa ferme volonté de relever le défi de la nécessaire réorientation du tourisme valaisan vers un véritable tourisme d'exploitation. Il en a d'ailleurs jeté toutes les bases avec diverses stratégies en cours d'élaboration, comme de nouveaux cadres légaux récemment adoptés.

Mais pour réinventer le tourisme, il faut que la notion même de tourisme puisse continuer à être possible! Le Gouvernement entend donc à nouveau insister auprès des autorités fédérales sur la nécessité de mesures fortes susceptibles d'accompagner le développement du tourisme d'exploitation, seul à même d'assurer un niveau économique aux régions touristiques de montagne, compte tenu de la décision du peuple suisse de museler l'économie de la construction.



Note aux rédactions

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire se tient volontiers à votre disposition par le 027 606 23 00.